

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, somme requise pour terminer les travaux de construction du chemin de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard pour payer M.M. Schrieber et Burpee en quittance de tout compte au sujet de leur contrat pour la construction du chemin de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt-trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer, lignes télégraphiques, chemins, etc., être distribuée comme suit: chemin de fer du Pacifique, de Fort William à Sunshine Creek, \$80,000; de Sunshine Creek à la rivière des Anglais, \$288,000; du portage du Rat au lac Lacrosse \$373,000; du lac Lacrosse à la rivière Rouge, \$13,100; lignes de télégraphe et chemins, \$9,800; écluse du Fort Frances, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-neuf dollars et cinquante-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Carillon à Grenville—expropriation de terrains, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal Lachine, nouvelle somme requise pour l'agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal Welland, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal Rideau, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-onze dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices d'Ottawa et être distribuée comme suit; balance non dépensée du crédit de 1876-77 pour "la tour," reportée le 30 septembre 1877 par mandat spécial (à revoter,) \$8,965.15; balance non dépensée du crédit de 1876-77 pour l'agrandissement de l'édifice ouest, reportée le 30 septembre 1877 par mandat spécial (à revoter,) \$143,325.86, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. Young informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se forme de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat insiste sur ses amendements faits au bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique 1874," auxquels cette Chambre a refusé son concours pour les raisons suivantes:

1o. Que le Sénat insiste sur le dit amendement, pour la raison que, sans cet amendement, le bill pourvoirait à la disposition d'une propriété publique pour un certain nombre d'années, sans que les conditions du transfert eussent été approuvées par les deux Chambres;